

ENTITÉ :

REPRÉSENTÉE PAR :

FONCTION :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

E-mail :

Tél. :

Port. :

### **Je souhaite devenir :**

Membre actif pour l'année 2017 :

- Porteurs de projet, étudiants : 25 EUR
- Entreprises de - de 10 salariés : 50 EUR
- Entreprises de 10 à - de 50 salariés : 150 EUR
- Entreprises de + de 50 salariés : 500 EUR

Membre partenaire :

- Associations loi 1901 : 50 EUR
- Institutionnels : à partir de 500 EUR (montant versé : .....EUR)

Membre bienfaiteur : à partir de 500 EUR (montant versé : .....EUR)

### **Je souhaite recevoir un reçu pour le versement de ma cotisation.**

Fait à :

Date :

Signature

---

**Règlement par chèque libellé à l'ordre de :** Association Digital Savoie

**Digital Savoie** c/o Savoie Mont Blanc Angels-Savoie Technolac-BP 357-73372 Le Bourget-du-Lac Cdx

**Règlement par virement :** Banque Populaire des Alpes

Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
16807	00080	32482885213	88

Je soussigné(e),

demeurant à :

Déclare vouloir adhérer à Digital Savoie en tant que membre

Cette charte déontologique a pour objet de définir les engagements moraux qui régissent les rapports entre l'association Digital Savoie et l'ensemble de ses membres.

La charte déontologique est présentée et signée par tout adhérent de l'association lors de son adhésion.

Article 1 -statuts- : Je souhaite adhérer à l'association Digital Savoie et je m'engage à respecter les statuts de l'association dont je reconnais avoir pris connaissance.

Article 2 -confidentialité- : Tout adhérent s'engage à respecter la plus grande confidentialité concernant les informations recueillies au sein de l'association Digital Savoie, spécialement lorsque la divulgation de ces informations peut porter préjudice, en l'occurrence en terme de concurrence ou de réputation, à un membre de l'association Digital Savoie. Cet engagement est valable pour une durée de 2 ans après son éventuelle sortie de l'association.

Article 3 - radiation- : En cas de non respect d'une clause de la présente charte déontologique, le Conseil d'Administration de Digital Savoie pourra prononcer la radiation du membre concerné. Il en informera les adhérents, sans être tenu de préciser les motifs de la radiation.

Fait à :

Date :

Signature